

REC'D
MAR 14 2011

Service de sécurité incendie de Montréal

Cabinet du directeur

4040, avenue du Parc
Montréal (Québec) H2W 1S8
Téléphone : 514 872-3761 Télécopieur : 514 872-1907

Notre priorité, votre sécurité !

Le 28 février 2011

Gestionnaire
Technologies et services mobiles
Industrie Canada
300, rue Street
Ottawa (Ontario) K1A 0C8

Mesdames,
Messieurs,

Cette lettre est destinée à exprimer la position du Service de sécurité incendie de Montréal en ce qui concerne le cadre politique et technique visant la bande de 700 MHz et les aspects liés au spectre mobile commercial, tel que par l'avis SMSE-018-10 dans la Gazette du Canada, en date du 4 Décembre 2010.

Notre position est de soutenir pleinement et de souligner l'importance et l'urgence des efforts en cours à assurer l'allocation dédiée d'un composant 20 MHz dans la bande de fréquences 700 MHz pour la sécurité publique partout au Canada. Nous sommes fermement opposés à toute possibilité d'Industrie Canada aux enchères commerciales de la partie de ce spectre pour une utilisation commerciale.

Le Service de sécurité incendie de Montréal est chargé de fournir des services essentiels de sécurité publique à plus de 1,8 millions de citoyens au sein de l'agglomération de Montréal. Nos responsabilités comprennent la gestion des urgences, la protection civile ainsi qu'un large éventail de services d'urgence critiques qui sont effectués par le service d'incendie dans un milieu métropolitain. Le succès de notre mission à l'avenir dépendra de la disponibilité d'un nombre suffisant et fiable de fréquences réservées à large bande pour soutenir un large éventail d'applications critiques.

... 2



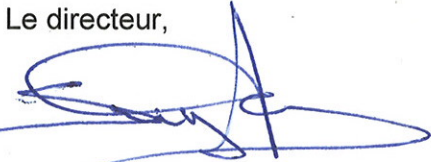
Nous demandons à Industrie Canada d'attribuer 20 MHz de spectre pour l'utilisation de la sécurité publique à large bande, y compris 8 MHz de spectre qui est actuellement affecté à la sécurité publique (avec usage non spécifié) et 12 MHz de fréquences adjacentes supplémentaires. Cela se traduirait par une allocation totale de 36 MHz pour la sécurité publique, y compris la répartition actuelle de 16 MHz pour les communications voix et données à basse vitesse. L'attribution de ces fréquences dédiées permettrait de répondre aux besoins quotidiens des organisations d'intervention d'urgence, y compris médicales et policières et des services d'incendie, et de fournir la capacité excédentaire qui est absolument essentielle en cas d'urgence.

La bande de 700 MHz offre une occasion unique que les prestataires de la sécurité publique du Canada aient le spectre qui est nécessaire pour créer des réseaux fiables, interopérables et robustes à l'avenir. Le bloc 20 MHz va nous permettre de faire l'utilisation efficace de la plupart des technologies, y compris des informations en temps réel à travers le partage vidéo à haute vitesse des données pour répondre aux besoins de nos citoyens. Nous devons nous assurer que ce spectre est réservé et protégé pour les applications critiques de sécurité publique qui finira par sauver des vies et protéger nos infrastructures critiques.

Nous demandons donc à Industrie Canada de s'assurer que cette opportunité unique pour la sécurité du public ne soit pas perdue.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Serge Tremblay

c.c. L'honorable Tony Clement, ministre de l'Industrie
Membres du Comité des trois services
Association canadienne des chefs de pompiers